

Conditions et dates de valeur standards appliqués aux opérations bancaires

Délais des opérations standards

Nature de l'opération	Tarifs HT	Date de valeur	Produits et Services	Délai (*)
<b>Conditions des opérations sur le marché</b>			<b>OPERATIONS COURANTES</b>	
certificats de dépôts (entre 10 jours et 2 ans)	TMM-1	/	Délivrance d'un chéquier	5 jours
Commissions sur billets de trésorerie	5% l'an	/	Délivrance d'une carte bancaire	8 jours
<b>Conditions créditrices</b>			Délivrance d'une main levée sur domiciliation	6 jours
<b>Bon de caisse et dépôts à terme</b>			Délivrance d'une main levée sur garantie réelle	15 jours
<b>En dinars selon le montant</b>	<10md/10md-100md/>100md	/	Traitement des successions	8 jours
3mois<durée<12 mois	TMM-1/TMM-0,75/TMM-0,5	/	Virement simple en Dinars	Même jour
12mois<durée<24 mois	TMM-0,75/TMM-0,5/TMM-0,25	/		
durée>24 mois	TMM-0,5/TMM-0,25/TMM-0,125	/	<b>CREDITS</b>	
<b>En devises</b>			Crédit d'investissement et nouveaux crédits de gestion	20 jours
durée <2ans	TMD-0,5	/	Renouvellement de crédit de gestion	10 jours
Compte spécial épargne/épargne programmée	TRE	/	Crédit à la consommation	5 jours
<b>Conditions débitrices</b>			Crédit immobilier	20 jours
<b>Crédits à la Consommation</b>			(*) Délai en jours ouvrés	
Crédit Expresso	TMM+5 *	/	<b>N.B. :</b>	
Crédit Auto avec Transcription de privilège	TMM+5 *	/	- TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent	
<b>Autres crédits à court terme</b>			- TE : Taux Emprunteur (Taux de refinancement de la banque)	
Découvert ponctuel	TMM+5,5*	/	- TMD : Taux prévalant sur le marché devise	
<b>Crédits à l'habitat</b>			- TRE : Taux de Rendement de l'Epargne	
Crédit DARI<=15ans	TMM+3*	/	<b>(*) Taux conformes à la réglementation de la BCT en matière de durée et plafonnés au Taux Excessif en vigueur – Un lissage automatique et systématique de taux est effectué par rapport aux seuils des taux d'intérêt excessifs en vigueur -- Les taux d'intérêts définitifs sont indiqués sur les titres de crédit auquel l'Emprunteur reconnaît le caractère obligatoire et probatoire</b>	
Crédit DARI 15 ans<durée <=20ans	11,25%*	/	(**) Commission perçue sur le règlement des échéances mensuelles des crédits non matérialisés par des effets. La commission passe à 16.5DT si l'échéance est trimestrielle et à 33 DT si l'échéance est semestrielle.	
Crédit DARI 20ans <durée<=25ans	11,5%*	/	(***) : Virements émis interbancaires	
Crédit Premier Logement <15ans	TMM+3,5%*	/	(****) : Opérations financières et commerciales	
Crédit Premier Logement 15ans<durée<=20ans	11,75%*	/	(1) :Taux délivré par la salle de marché UIB	
Crédit Premier Logement 20ans<durée<=25 ans	12%*	/		
Crédit MAHLY / RAPID MAHLY 5ans<durée<=10 ans	TMM+3,25*	/		
Crédit MAHLY/RAPID MAHLY 10 ans<durée<=15 ans	TMM+3,5*	/		
Crédit MAHLY/RAPID MAHLY 15 ans<durée<=20ans	11,75%*	/		
Crédit MAHLY/RAPID MAHLY 20 ans<durée<25ans	12%*	/		
<b>Autres crédits à moyen ou à long Terme</b>	TMM+5*	/		
<b>Leasing (Mobilier/Immobilier)</b>	/	/		
<b>Financement en devises</b>	Taux de référence de la période <sup>(1)</sup> + 4,5	/		
<b>Opérations bancaires</b>				
1- Effet à l'encaissement	5 DT		Crédit : Date opération + 1	
2- Effets escomptés	5 DT		Débit : Date opération - 1	
<b>3-Autres opération sur effets</b>				
3-1 Règlement d'effets et obligations**	5,5 DT (échéance mensuelle) **			
3-2 Remise d'effet au protêt	15 DT			
<b>4-Frais de tenue de compte</b>				
4-1 Compte chèque	17DT/trim.			
4-2 Compte courant	30DT/trim.			
4-3 Compte épargne ou Plan d'épargne programmée	5DT/Trim.			
<b>5-Encaissement de chèque</b>				
5-1 Chèques tirés sur la Tunisie	0,800 DT		Date d'encaissement + 1	
5-2 Chèques tirés sur l'étranger	50DT			
<b>6-Chèques certifiés</b>				
6-1 Chèques certifiés même agence	15 DT		Date opération - 1	
6-2 Chèques certifiés autre agence	15 DT		Date opération - 1	
<b>7-Récupération des frais sur chèques sans provision</b>				
7-1 Commission sur préavis de non-paiement de chèque	100 DT			
7-2 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en CNP	90DT			
7-3 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en ANR	100DT			
<b>8-Cartes électroniques Nationales</b>				
8-1 Carte VISA Electron	31DT			
8-2 Carte Mastercard	65DT			
8-3 Carte Oxygène	56DT			
8-4 Carte Business	100DT			
<b>9-Cartes électroniques Internationales</b>				
9-1 Carte Mastercard	73DT			
9-2 Carte Business	125DT			
<b>10-Virements émis</b>				
10-1 Virement émis sur la Tunisie***	3,5DT		Date opération - 1	
10-2 Virement émis sur l'étranger****	60 DT + 3% Max 500DT		Date d'exécution - 1	
<b>11-Virements reçus</b>				
11-1 Virement reçu sur la Tunisie***	2,5 DT		Date opération + 1	
11-2 Virement reçu sur l'étranger****	30 DT + 2% Max 500 DT		Date d'exécution + 1	
<b>12-Commission sur règlement de succession</b>				
12-1 par héritier résident et capable	1% min 20 -max 100 DT			
12-2 par héritier non résident ou incapable	2% min 20-max 200 DT			
<b>13- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté &lt; 10 ans)</b>				
	30 DT + 0,5 DT / feuillet			
<b>14- Commission / Compte débiteur</b>				
	Min 2, 5DT - Max 6,5 DT/mois			